

**Interpellation de Mme Joëlle MAISON, Députée bruxelloise DÉFI, à M. Rudi VERVOORT, Membre du Collège de la CoCoF en charge de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire.**

**Concerne :** Mise en valeur des talents des bénéficiaires dans les centres agréés ~~CoCoF~~ par la Commission communautaire française

Monsieur le Ministre,

Les centres d'activités de jour organisés par la Cocof accueillent, à temps partiel ou à temps plein, des personnes handicapées mineures non scolarisées ou des personnes handicapées majeures qui ne peuvent s'intégrer dans un lieu de formation ou de travail.

La prise en charge de l'enfant ou de l'adulte bénéficiaire est globale et tend à lui permettre de gagner en autonomie tout en préservant son intégration familiale et sociale.

Le service Phare agréé et subventionne 26 centres d'activité de jour en Région bruxelloise.

Aux côtés des centres de jour, existent également des centres d'hébergement qui, durant toute l'année, accueillent des enfants ou des adultes handicapés. Bon nombre de ces centres d'hébergement incluent également un centre de jour ou y sont adossés.

Une trentaine de centres d'hébergement sont agréés et subventionnés par la Cocof via le service Phare.

Si le nombre de places d'accueil, de jour, d'hébergement, de répit ou d'urgence et la qualité de celles-ci font, à juste titre, régulièrement l'actualité de nos commissions et séances du parlement francophone bruxellois, nous sommes moins fréquemment appelés à évoquer la vie des bénéficiaires au sein de ces structures.

J'ai visité, avec certains de mes collègues, un nombre important de ces centres depuis 2021. Si les modes d'organisation des activités de jour et de l'hébergement varient forcément selon les types de handicaps qui y sont accueillis ou encore en fonction de la vision de la direction et des membres du personnel qui en ont la charge, les activités artistiques occupent une place prépondérante dans la vie de leurs bénéficiaires.

À la faveur des nombreux ateliers initiés par des professionnels en peinture, céramique, dessin ou sculpture, des talents émergent. Certains résidents se livrent également à des activités artistiques en dehors de ces temps d'activités. Des réalisations qui sont parfois exposées à l'occasion de fêtes ou d'événements internes à l'institution, dont certaines mériteraient une valorisation au-delà de leurs murs.

Voici mes questions :

- Certaines initiatives sont-elles menées en concertation avec les différents centres agréés et subventionnés par la Cocof en vue de valoriser les talents de leurs résidents ou bénéficiaires ? Dans l'affirmative, lesquelles ?
- Des synergies existent-elles entre le Musée Arts et Marges et les différents centres agréés et subventionnés par la Cocof, qui accueillent des personnes porteuses de handicap ? Sachant que ce musée rassemble une collection de plus de 4.500 œuvres d'artistes autodidactes, en situation de handicap mental ou psychologiquement fragilisées
- Comment recevez-vous l'idée d'organiser dans les murs du parlement francophone bruxellois une exposition temporaire d'œuvres artistiques réalisées par les bénéficiaires de ces centres agréés et subventionnés par la Cocof ?

Ce 4 décembre 2024.

Joëlle Maison

Députée bruxelloise.